

L'UCP avec les personnels de la Petite Enfance !

Dans le cadre d'une large intersyndicale, à laquelle participe l'UCP, une grève reconductible est lancée dès le lundi 7 avril dans les établissements de la Petite Enfance (crèches collectives, crèches familiales, haltes-garderies, jardins d'enfants).

Les recrutements indispensables et urgents n'ont pas suivi le rythme des ouvertures de nouveaux établissements, ce qui a aggravé une tension déjà extrême.

Les personnels ne peuvent plus accepter de continuer à accueillir les enfants et leurs familles dans des conditions ne permettant pas de garantir la « bienveillance » mise en avant par la municipalité parisienne et la direction.

Pour un accueil de meilleure qualité des enfants et une amélioration des conditions de travail des personnels, nous revendiquons le recrutement et l'affectation rapide de deux à trois professionnelles par établissement.

L'ensemble des personnels se réunira en Assemblée Générale à la Bourse du Travail, 85, rue Charlot à Paris 3^e le lundi 7 avril de 9h00 à 12h00 et manifesterá jusqu'au siège de la DFPE.

Nous comptons enfin sur un engagement ferme de la municipalité sur ce problème crucial des effectifs.

Vers une évolution du recrutement ?

(Rapport Corinne DESFORGES sur le réexamen général du contenu des concours d'accès à la fonction publique d'Etat.)

Nous vous avons informé, dans UCP Flash n° 428 du 18 janvier dernier, de la mission confiée par Eric WOERTH et André SANTINI à Corinne DESFORGES, Inspecteur Général de l'Administration, d'établir un rapport assorti de propositions innovantes sur les concours d'accès à la fonction publique d'Etat.

Ce réexamen du principal mode de recrutement administratif s'inscrivait en marge des conférences sur la fonction publique initiées par le gouvernement dès le mois d'octobre 2007.

Ce rapport a été remis le 19 février 2008. Corinne DESFORGES établit un diagnostic de la situation actuelle et propose des pistes pour actualiser un mode de recrutement mis en place en 1945 et le mettre en adéquation avec les besoins de la fonction publique française du 21^e siècle.

Sans remettre en cause le bien fondé des concours et l'égalité d'accès à la fonction publique qu'ils garantissent à tous les citoyens, l'auteur du rapport constate qu'il s'agit plus d'un mode de sélection académique sans objectifs précis en termes d'emplois à pourvoir que d'un véritable recrutement.

L'opacité du cadre juridique des concours, chaque statut particulier fixant des règles différentes, les difficultés d'accès à une information hétéroclite et éclatée, parfois incomplète, sont autant de facteurs qui suggèrent la nécessité d'une réforme.

Le rapport propose donc des pistes de réflexions destinées à simplifier et professionnaliser les concours de l'Etat.

Outre les propositions consistant à doter les épreuves de tous les concours de même niveau de principes et critères communs, la solution d'ouvrir ceux-ci par niveau et par filière a été avancée. Il s'agirait de recentrer les procédures de recrutement autour de quelques grands concours et de rapprocher les affectations avec les besoins des ministères employeurs. Corinne DESFORGES cite en ce domaine l'exemple de la fonction publique territoriale.

Des épreuves de pré-admissibilité sont aussi envisagées qui précéderaient les phases professionnalisées d'admissibilité et d'admission.

.../...

Le rapport préconise aussi de recentrer les différents niveaux de concours sur des épreuves correspondant au niveau d'étude requis, en excluant les matières exorbitantes du cursus normal, telles les épreuves de droit administratif pour les concours de secrétaires administratifs ouverts aux candidats titulaires d'un baccalauréat. Ainsi l'accès aux différents emplois de la fonction publique serait restitué équitablement aux candidats les moins diplômés.

Tout en proposant de réorienter les épreuves des concours externes autour de cas pratiques et de mises en situation permettant d'évaluer la personnalité et les aptitudes des candidats, les épreuves des concours internes seraient plus recentrées autour de l'expérience professionnelle et l'aptitude à exercer des fonctions supérieures que vers l'acquisition de connaissances théoriques.

Enfin, parmi les épreuves d'admission, un entretien de motivation devrait permettre d'évaluer l'adhésion indispensable des postulants aux valeurs de la fonction publique.

Les ministres concernés conduiront, sur la base de ces propositions, une réforme de l'organisation et du contenu des concours de l'Etat au cours de l'année 2008.

UCP Flash vous tiendra informé de ces évolutions qui, bien que concernant la fonction publique d'Etat, ne seront pas sans répercussions sur l'ensemble des trois fonctions publiques.

Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport DESFORGES sur :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000100/>

Elections au SCAA.

Le Syndicat des Cadres Administratifs et Assimilés, composante de l'UCP en charge des attachés, a réélu le 3 avril 2008 son bureau, désormais composé de :

Président : Michel LE ROY (DASES), vice-présidents : Elisabeth STIRNEMANN (DASES), Pierre DEBEURRE (UCP), secrétaire général : Julien WOLIKOW (DPE), secrétaire général adjoint : Emmanuel BASSO (DPA), trésorier : Marie-Blandine DUCLAP (SGCP), trésorier adjoint : Fabrice DESCHAMPS (SGCP).

L'AGOSPAP conserve son Président.

Dans le précédent numéro d'UCP flash, nous vous avons informé des circonstances de la démission du Président de l'AGOSPAP.

Sur l'amicale pression des membres du Conseil d'Administration, le Président a bien voulu poursuivre son mandat jusqu'à son terme, c'est-à-dire au plus tard le 30 juin 2008.

Nous ne pouvons que le remercier pour cette sage décision.

En effet, confrontée à des choix décisifs en faveur des personnels (augmentation sensible des demandes d'aides sociales), il convenait que l'AGOSPAP n'ait pas en plus à régler une crise institutionnelle.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45